

SOMMAIRE

A - GÉNÉRALITÉS

PRÉAMBULE	3
ÉDITORIAL DU PRESIDENT	4
BUREAU DE COMMUNAUTÉ	5
CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	6
COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ	8
ORGANISATION INTERNE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES	9

B - ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL :	10
- Parc d'activité économique des Etournelles	10
- Zone d'activité de Vouvray – Centre de marques	11
- Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation	13
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :	16
- Centre aquatique intercommunal	16
- Hôtel de communauté	17
- SCOT du Bassin Bellegardien	18
- Politiques contractuelles : CDRA	18
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois	19
- Syndicat mixte d'études des transports et des déplacements	20
- EPF de l'Ain	21
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	22
GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS	26
SUIVI FINANCIER ET BUDGÉTAIRE	28
COMMISSION LOCALE D'ÉTUDE DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES	32
DÉVELOPPEMENT DES SERVICES À LA POPULATION :	33
- CLIC du Bassin Bellegardien	33
- Chantier d'insertion par l'environnement	35
- Actions envers les maisons de retraite	36
- Fourrière intercommunale	36
- Communication	38
ENVIRONNEMENT ET GESTION DES ESPACES	43

C - ANNEXES

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	45
COMPTE ADMINISTRATIF 2007 SYNTHÉTIQUE	47

A – Généralités

PREAMBULE

Dans un souci de transparence des activités des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la loi n°99-586 en son article 40 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale innove en matière de communication par la modification de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, en stipulant que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

C'est dans cet esprit de diffusion des informations relatives à l'activité de la CCBB auprès des communes, institutions et des usagers qu'a été rédigé le rapport d'activité 2007 relatant l'année écoulée de la collectivité territoriale.

Outre le fait de satisfaire à une obligation légale (cf préambule), le rapport d'activité est un vecteur d'information et contrôle du degré d'exercice des compétences dont est dotée la structure intercommunale.

2007 constitue la dernière année de la première mandature de notre jeune intercommunalité née en 2003. A cette occasion, chacun pourra se rendre compte de son dynamisme puisque, malgré la déception amère de l'échec du Village des Alpes (centre de marques), les activités se sont poursuivies pour certaines avec satisfaction dans différents domaines dont les points forts évoqués ci-après portent sur :

- le développement économique avec les projets d'une nouvelle zone aux Etournelles et d'une pépinière d'entreprises, la création et le démarrage de la Maison de de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation
- l'aménagement du territoire avec la mise au point et la poursuite du projet du futur centre aquatique intercommunal, les travaux de réalisation du futur siège de la communauté, la montée en puissance des politiques contractuelles avec l'aboutissement du projet d'agglomération franco-valdo-genevois,
- le développement et la promotion touristique par l'achèvement des travaux de création des sentiers de randonnée et l'installation de points multiservices à l'usage des camping-caristes,
- le traitement des déchets ménagers avec la consolidation des collectes dans les déchetteries intercommunales,
- les services à la population et relations avec les associations par le développement des liens avec les partenaires tels que le CLIC, EIJA, l'Arche de Noé, les soutiens aux événements d'animation majeurs que sont la foire commerciale, le comice agricole, le festival BD ou encore sportifs et festifs : la voie du tram, la montée du Crêt d'Eau et le traditionnel spectacle pyrosymphonique annuel,
- et, enfin, la continuation de la politique environnementale par la mise en œuvre d'actions de débroussaillage.

Je félicite tous les acteurs de cette vitalité et remercie les Vice-Présidents pour leur implication aux côtés des membres de leur commission respective.

A la lecture de ce document que je vous laisse parcourir, vous pourrez vous rendre compte des efforts quotidiens accomplis par notre communauté de communes au service des habitants de son bassin de vie.

Michel DE SOUZA
Président de la CCBB



Michel DE SOUZA
Président de la CCBB



Patrick PERRÉARD
Vice-Président délégué
Développement économique et commercial



Régis PETIT
Vice-Président délégué
Aménagement du territoire, grands ouvrages
structurants et politiques foncières et
contractuelles



Michel CHAPPUIS
Vice-Président délégué
Développement touristique, culturel et patrimonial



Jean-Marc BEAUQUIS
Vice-Président délégué
Gestion des déchets ménagers



Elisabeth GONIN
Vice-Présidente déléguée aux finances



Jean-Luc DEMARQUET
Vice-Président délégué
Commission locale d'étude des
transferts de compétence



Gilles MARCON
Vice-Président délégué
Développement des services à la population et
communication envers les associations



Gustave MICHEL
Vice-Président délégué
Politique environnementale et gestion
des espaces

Les autres membres du bureau de communauté sont :

Bernard MARANDET
Jean-Louis BLACK
Marie-Hélène BOUVIER

Jean-Yves DEFFAUX
Alain DURAFFOURG
Gilles THOMASSET

Daniel HUMBERT
Martine LACROIX
Serge DEVAUD

Territoire du Bassin Bellegardien

La communauté de communes du bassin bellegardien est composée de treize communes membres : Bellegarde-sur-Valserine, Billiat, Champfromier, Châtillon-en-Michaille, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Lancrans, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux et Villes.



Population

La population du bassin bellegardien compte 19 277 habitants répartis comme détaillés dans le tableau ci-dessous.

La CCBB comprend douze communes rurales et une ville centre de plus de 11 000 habitants, Bellegarde-sur-Valserine qui représente plus de la moitié de la population.

Bellegarde est le centre urbain du bassin de vie ce qui en fait le pôle d'attractivité du territoire au niveau économique et commercial, des services et des administrations.

Commune	Population INSEE en 1999	Population INSEE en 2007
Bellegarde-sur-Valserine	11 329	11 537
Billiat	419	419
Champfromier	608	613
Châtillon-en-Michaille	2 668	2 948
Confort	503	503
Giron	103	134
Injoux-Génissiat	989	934
Lancrans	944	944
Montanges	286	318
Plagne	85	81
Saint-Germain-de-Joux	489	494
Surjoux	69	69
Villes	283	283
TOTAL CCBB	18 775	19 277

COMPOSITION ET RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Commune	Nombre de délégués	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Bellegarde-sur-Valsérine	6	Régis PETIT, Michel CHAPPUIS, Elisabeth GONIN, Roland MULTIN, Jean ROBIN, Bernard MARANDET	Léon GAVAGGIO, Madeleine MONVAL, Didier BRIFFOD, Marc NUBLAT, Jeanine GAVEN, Lucien BOUVET
Billiat	2	Jean-Marc BEAUQUIS, Jean-Claude BOUDSOCQ	Jean-Marc NINET, Antoine MUNOZ
Champfromier	2	Michel DE SOUZA, Thierry AUBERT	Maryvonne ETALLAZ, Charles TODESCHINI
Châtillon-en-Michaille	4	Patrick PERREARD, Gilles MARCON, Roger SAGE, Jean-Yves DEFFAUX	Firmin MOYA, Georgette GROPELLIER, Michel JOLY, Gilles ZAMMIT
Confort	2	Alain DURAFFOURG, Michel JERDELET	Camille GROS, Danielle PEREIRA
Giron	2	Daniel HUMBERT, Jean-Pierre PACCOUD	Irmtraut PAGNIER, Ursula RHYNER
Injoux-Génissiat	3	Jean-Luc DEMARQUET, Albert COCHET, Gilles BALLY	Michel BARDONE, Rémy BILLET, Joël PRUDHOMME
Lancrans	2	Martine LACROIX, Christian DECHELETTE	Charles CHAZALET, Cédric CHENNAZ
Montanges	2	Serge DEVAUD, Marie-Thérèse PERRIN	Daniel PATUEL, Louis ROCHAIX
Plagne	2	Gustave MICHEL, Michel FAVRE	Jean DONINI
Saint-Germain-de-Joux	2	Jean-Luc BOUCHER, Gilles THOMASSET	Rosemarie GERMAIN, Ludovic PANNIER
Surjoux	2	Jean-Louis BLACK, Gilbert SACHET	Jean MOREL, Guy VITRANT
Villes	2	Marie-Hélène BOUVIER, Thierry TROHET	Guy SUSINI, Agnès VIALARD

Le Conseil de communauté se réunit en moyenne toutes les huit semaines. Il a été décidé que ces réunions seraient décentralisées tour à tour dans chaque commune membre afin de marquer l'appartenance de chacune au sein de la communauté. Cette année huit conseils de communauté se sont tenus dans les communes d'Injoux-Génissiat, Châtillon-en-Michaille, Bellegarde-sur-Valsérine, Billiat, Champfromier, Saint-Germain-de-Joux, Lancrans et Confort.

Chaque conseil est précédé d'une séance du Bureau communautaire au cours de laquelle les dossiers à examiner en Conseil de communauté sont présentés. Il est alors décidé de les inscrire à l'ordre du jour du Conseil de communauté en fonction de leur avancée et/ou de l'urgence de les évoquer.

ORGANISATION INTERNE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

NATURE DE L'EMPLOI OU DES FONCTIONS	AGENT TERRITORIAL
Directeur Général des Services	Yves BARON
Direction Organisation Animation Coordination et fonctionnement de la MEEF	Véronique HERBERT
Assistant d'exécution administrative en charge des travaux des assemblées Chargé de mission pour développement touristique	Denis RAQUIN
Agent comptable et en charge de l'administration et gestion du personnel	Annick JACQUET
Agent comptable et d'administration financière, assistant de gestion et d'analyse du service de traitement des déchets	Evelyne DE BARROS
Chargé d'opération pour conduite et suivi technico-financier des projets techniques et d'équipement	Bruno FISSON
Chargé de mission et d'étude pour suivi opérationnel des politiques contractuelles, d'aménagement et de développement du territoire	Véronique HERBERT
Agent de développement dans les domaines social et des services à la population et en charge de la communication	Christelle JOURDAN
Agent préposé à l'accueil, au secrétariat général et assistante du Directeur général et chargé de la gestion des affaires foncières	Marie COUTIER
Agent préposé au nettoyage et entretien des locaux	Josiane SIMON
Organisation, coordination et gestion et animation du CLIC	Hélène ANTOINE
Assistant d'administration polyvalent au CLIC	Séverine AS
Agents chargés de la collecte des déchets, entretien des points de collecte et déchetteries	Christophe REGEFFE Jean-Maxime BALLOFFET Michel FAVRE Thierry GALHAC Christian REMORDET

B - Activités par compétence communautaire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Cette compétence est dédiée à la promotion et au développement économique du territoire.

1. PARC D'ACTIVITÉ ECONOMIQUE DES ÉTOURNELLES

La première phase de la zone d'activité économique des Etournelles (environ 33 000 m² représentant 19 parcelles dont une réservée à la future pépinière d'entreprises) ayant rencontré un franc succès, le Conseil communautaire, après pré-étude de faisabilité, a convenu d'engager une extension de cette zone portant sur une surface supplémentaire de près de 35 000 m² et d'en confier les études opérationnelles et la réalisation à la société d'aménagement NOVADÉ en qualité de maître d'ouvrage délégué.



PAE des Etournelles vu du ciel (1^{ère} phase)

L'avant-projet sommaire a permis d'estimer le coût total de l'opération d'aménagement de la nouvelle emprise (voirie, travaux paysagers, mise en souterrain des réseaux,...), y compris l'achat du terrain à environ 2 000 000 € HT diminué des subventions prévisibles maximales de l'ordre de 500 000 €. (Etat, Région au titre du CDRA, Conseil général au titre des zones économiques et SIEA pour l'éclairage public).



2. ZONE D'ACTIVITÉ DE VOUVRAY :

2-1 Le projet de centre de marques (Village des Alpes) est rejeté

Cette zone est dédiée à l'accueil du projet de centre de marques.



Le **29 mars 2007** : la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) a décidé de refuser le projet de centre de marques par :

- 3 voix pour :

- Michel DE SOUZA : Président de la CCBB
- Patrick PERRÉARD : Maire de Châtillon-en-Michaille
- Eliane GANDONNIÈRE : association de consommateurs ORGECO

- 3 abstentions:

- Jean-Marc BAILLY : Président de la CCI
- Pierre CORMORÈCHE : Président de la Chambre des Métiers
- Jacques GOBET : Maire d'Oyonnax

Après un premier temps de réflexion, la CCBB décide alors d'exercer un recours devant la Commission Nationale d'Équipement Commercial (CNEC) concomitamment avec le promoteur du projet, la société Bergerac Outlets.

Dépôt du recours de Bergerac Outlets : **21 mai 2007**

Dépôt du recours de la CCBB devant la CNEC : **23 mai 2007**

Après deux ajournements, les mardi 9 octobre et mercredi 24 octobre 2007, la CNEC se réunit le mardi 20 novembre 2007 et rejette une nouvelle fois le dossier.

On retiendra tout au long de l'année, des moments populaires forts du dossier :

Février 2007 : création de l'association « Bellegarde en Colère », mouvement citoyen créé pour soutenir la création du Village des Alpes.

Mobilisation de la population du bassin bellegardien le 24 mars 2007 à Bourg-en-Bresse pour témoigner son soutien au projet Village des Alpes. Plus de 1000 personnes ont répondu à l'appel de Bellegarde en Colère (voir photo de gauche).

Deuxième mobilisation de la population du bassin le 17 novembre 2007 pour former un grand « oui » sur la place Carnot à Bellegarde (voir photo de droite) avec environ 1000 personnes rassemblées.

Si beaucoup de travail et d'énergie ont été mobilisés pour construire ce projet et l'argumenter devant la CNEC, la décision négative qui a suivi a généré une grande déception aussi bien pour les porteurs du projet que pour la population.

La notification de la décision de la CNEC n'ayant pas été reçue fin 2007, la décision d'intenter ou non un recours devant le Conseil d'Etat n'a pu se prendre avant début 2008.



Bourg-en-Bresse le 24 mars 2007



Bellegarde, Place Carnot le 17 novembre 2007

2-2 Giratoire sur l'avenue Maréchal Leclerc (accès gendarmerie et pompiers)

Indépendamment de ces déboires, la communauté de communes a suivi les opérations d'aménagement du giratoire dit de la « gendarmerie et des pompiers » qui est destiné à faciliter l'accès de ces deux structures sur l'avenue Maréchal Leclerc et à permettre la construction d'un futur accès secondaire aux terrains situés en amont de la zone d'activité de Vouvray. Pour cet aménagement, la CCBB s'est engagée à apporter une contribution de 90 000 € en faveur du SIVU supportant en sa qualité de maître d'ouvrage de la desserte de la future gendarmerie une partie de la charge des travaux aux côtés du Département réalisant l'ensemble de ce giratoire.



3. MAISON DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FORMATION

La mise en œuvre du dispositif « Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (MEEF) » est une initiative de la CCBB, envisagée dès 2003 et inscrite au Contrat de Développement Rhône-Alpes signé en 2004 entre les Communautés de communes du Bassin Bellegardien et du Pays de Gex, et la Région Rhône-Alpes.

L'année 2007 a été marquée par :

- Le recrutement du directeur (Lionel ROLLAND) qui aura pour première mission la mise en place de la structure et en prévoir ses organisation et installation
- l'engagement de la phase d'investissement (acquisition, travaux, aménagement). Cet équipement est réalisé en 2 phases :

3-1 L'aménagement :

La première phase : Entre fin 2006 et début 2007 : avec l'appui de l'Agence de Développement Economique (ADE), les locaux acquis à la SODES (64 m²) au 7 bis rue des Papetiers sont aménagés et permettent d'accueillir dans un premier temps l'antenne bellegardienne de l'ADE et Voltaire Initiative, ainsi que le début des permanences de l'ANPE.



Plateau de la MEEF en travaux

La deuxième phase : Entre mars 2007 et fin 2007 : les locaux, situés 9 rue des Papetiers, d'une surface de 215 m² occupés par le Centre Médico-Social de Bellegarde (CMS-Conseil Général de l'Ain) sont libérés en mars 2007 et loués alors au Conseil Général, prélude à l'engagement d'une procédure d'acquisition, et la période des gros travaux (démolitions, gros œuvre) se déroule entre avril et juillet 2007. Les autres travaux d'aménagement (peintures, revêtements, pose de cloisons...) commencent dès le mois de juin 2007. Suivent entre juillet et octobre 2007 les installations de mobilier et équipements des bureaux. L'aménagement du plateau technique se poursuit jusqu'en novembre 2007, date à partir de laquelle les locaux deviennent entièrement fonctionnels. Les interfaces informatiques prévues dans le hall d'accueil (borne ASSEDIC et borne ANPE) viendront en 2008.

3-2 Le fonctionnement :

Après mobilisation des partenaires et mise en place d'une gouvernance, l'activité s'est essentiellement traduite au 1^{er} semestre 2007 par les prises de contact et les échanges avec les partenaires pressentis pour une participation effective au dispositif.

Ce 3 juillet 2007 se tient une première rencontre partenariale. A cette occasion, sont jetées les modalités opérationnelles et de gouvernance de la structure,

- par l'adoption pour la période 2008 - mars 2009 d'une CHARTE D'ENGAGEMENT ET DE PROGRÈS RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE LA MEEF.

Les partenaires associés sont :

- L'Agence de Développement Economique du Pays de Gex et du Bassin Bellegardien,
- L'Agence Nationale Pour l'Emploi,
- L'Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce Section Alpes, ASSEDIC des Alpes,
- La Mission Locale Action Jeunes Oyonnax-Bellegarde-Gex,

Les partenaires institutionnels sont :

- L'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA),
- La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Ain,
- Le Groupement des Etablissements d'Enseignement Secondaire (GRETA) Val Bugey-Léman.



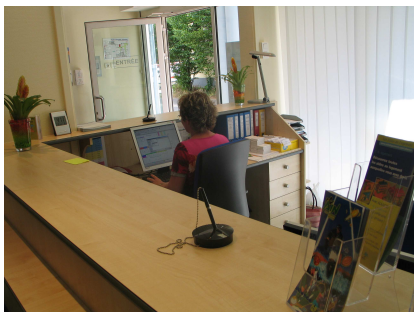
S'en suivent :

- L'élaboration et la signature de conventions bipartites particulières abordant notamment les questions de moyens et de mutualisation avec les institutions délivrant tout ou partie de leur offre de service au sein de la MEEF, à savoir : ADE, ANPE, ASSEDIC (borne informatique), MIAJ,
- La mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation qui se réunira à l'invitation du président de la CCBB au minimum une fois par an composé des représentants des partenaires signataires de la charte, et des élus et techniciens en charge de la MEEF,
- La tenue de réunions tous les 2 mois du comité technique constitué entre les responsables techniques des institutions délivrant tout ou partie de leur offre de service au sein de la MEEF,
- La préparation et la diffusion d'un tableau de bord mensuel, d'une synthèse trimestrielle se rapportant à l'accueil du public à la MEEF et d'un rapport annuel d'activités de la MEEF.

A travers la MEEF, la CCBB est représentée au sein des dispositifs institutionnels tels que le comité opérationnel du Contrat Territorial Emploi Formation Haut Bugey / Pays de Gex Bassin Bellegardien et le service public de l'Emploi. Au rang des actions spécifiques engagées on retiendra les principales réalisations suivantes :

- exécution d'un diagnostic sur le volet emploi du dossier « Villages des Alpes »
- accompagnement à la mise en œuvre d'une formation « ouvrier du paysage » par l'AFPA
- animation et coordination partenariale d'un recrutement collectif sur un site industriel (AEROCAN)
- actions de communication : organisation d'une rencontre territoriale avec les partenaires de la formation professionnelle avec tenue d'un forum emploi le 10 septembre 2007 dans le cadre de la foire commerciale de Bellegarde.

Dès son ouverture en septembre 2007, l'activité d'accueil du public à la MEEF est comptabilisée et connaît une croissance régulière puisque 765 contacts ont été enregistrés au cours du 4^{ème} trimestre 2007.



Pour des informations plus complètes il convient de se reporter au rapport d'activité 2007 de la MEEF consultable à l'accueil de la maison de l'emploi située 9 rue des Papetiers à Bellegarde-sur-Valserine ou sur le site de la communauté de communes : www.cc-bassinbellegardien.fr

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : OUVRAGES INTERCOMMUNAUX ET POLITIQUE FONCIERE

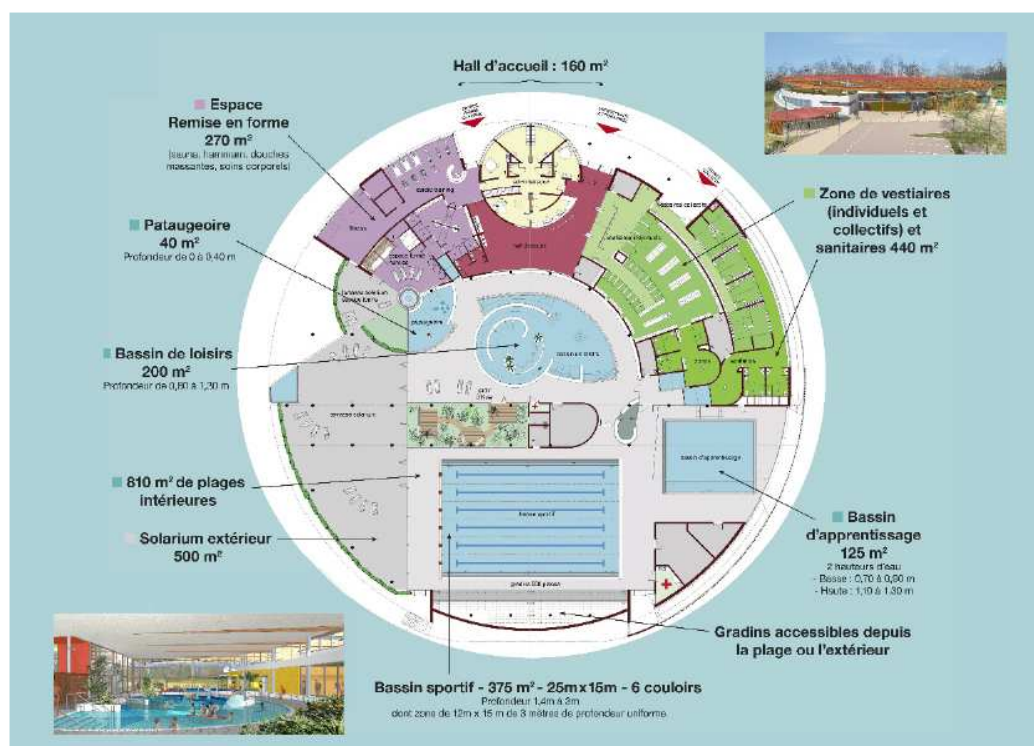
Au sein de cette compétence sont conduits divers travaux et actions destinés à l'aménagement du territoire.

1. CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL



Selon l'esquisse et les prescriptions du programme, le centre aquatique intercommunal remplacera à terme la piscine communale de Bellegarde-sur-Valserine et se situera derrière le lycée Saint-Exupéry sur une emprise foncière de 15 000 m². Le projet comprend trois bassins et une pataugeoire ainsi qu'un espace de remise en forme incluant sauna, hammam et soins corporels avec, à l'extérieur, des aires de jeux et solariums pour un coût total prévisionnel de 8 900 000 € HT.

Les travaux devraient débuter à l'automne 2008 pour s'achever en décembre 2009.



2. HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

En 2004 la CCBB a acquis le bâtiment des voyageurs de la gare de Bellegarde-sur-Valserine.

Du fait de l'exiguïté des locaux actuels situés rue des Papetiers, il a été décidé d'y implanter le siège de la Communauté. Après protection du haut des murs, renfort des ouvertures, démolition du plancher et consolidation du plafond du rez-de-chaussée, la réhabilitation des lieux a permis d'y aménager 3 niveaux destinés à accueillir :

- ✚ Le CLIC au rez-de-chaussée sur 46 m² ainsi que l'Office de tourisme sur 65 m²
- ✚ Les services de la CCBB au 1^{er} étage et des salles de réunions et locaux de services au 2^{ème} étage sur 1 034 m²

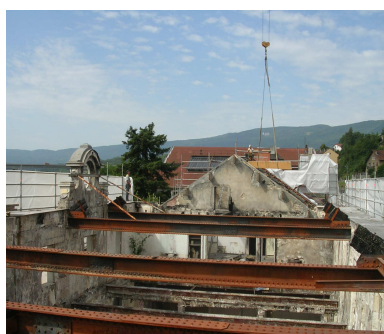
Les travaux, commencés en juin 2007, devraient s'achever à l'automne 2008.



Infographie du futur hôtel



Démolition : Juillet 2007



Septembre 2007



Novembre 2007

3. SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BASSIN BELLEGARDIEN

Le Conseil de communauté de la CCBB s'est engagé par délibération le 1^{er} février 2007 à mettre en place un SCOT dont le périmètre couvre l'ensemble de ses communes adhérentes, à savoir : *Bellegarde-sur-Valserine, Billiat, Châtillon-en-Michaille, Champfromier, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Lancrans, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux et Villes.*

Ce périmètre comprend l'essentiel de l'aire d'influence de Bellegarde dans le département de l'Ain. Il se juxtapose, d'une part, au périmètre du SCOT du pays de Gex (approuvé) et, d'autre part, au projet de SCOT du pays du Haut Bugey s'étendant autour des villes d'Oyonnax et Nantua. La cohérence géographique et économique de cette aire ayant été constatée, le Préfet de l'Ain a en conséquence fixé le périmètre du SCOT par arrêté en date du 26 septembre 2007 en conformité avec celui proposé.

Véronique HERBERT a été recrutée en qualité de chargée de mission « politiques contractuelles et aménagement du territoire » et a pris ses fonctions le 15 septembre 2007. Elle aura à assurer le suivi de toute la procédure.

Pour l'accompagner dans cette tâche, la CCBB a décidé de solliciter l'aide de bureaux d'études spécialisés. La procédure de désignation a démarré fin 2007 par un appel à candidature publié dans les journaux d'annonces légales nationaux (BOAMP) et dans les éditions régionales du Dauphiné Libéré du 11 décembre 2007. La date limite de réception des candidatures étant fixée au 8 janvier 2008 à 18h.

Le cahier des charges élaboré à cette fin a été validé par la commission aménagement du territoire réunie le 20 décembre 2007 sous la présidence du vice-président Régis PETIT.

4. POLITIQUES CONTRACTUELLES : LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT RHÔNE-ALPES

Afin de mieux répondre aux enjeux de développement de son territoire, la CCBB s'est engagée dans la mise en œuvre du Contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA) avec la région Rhône-Alpes en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Gex. Approuvé et signé le 9 mars 2004 pour une durée de 5 ans, il a été modifié par avenant en date du 4 juillet 2007.

Aux termes des objectifs définis du programme d'actions retenu, les principales opérations financées par la Région en 2007 dans ce cadre sont les suivantes :

- Aménagement des locaux de la MEEF (2^{ème} tranche des travaux),
- Mise en place d'un pôle d'activités économiques (2^{ème} tranche du PAE des Etournelles), étude préliminaire de faisabilité et acquisitions foncières,
- Action de sensibilisation à la transmission des exploitations agricoles,
- Aménagement de circuits thématiques sur le thème de la frontière (étude),
- Amélioration de l'offre de promenade et de randonnée dans le Bassin Bellegardien,
- Animation du volet économique par l'ADE Pays de Gex - Bassin Bellegardien,
- Animation touristique du CDRA,
- Animation générale du CDRA.

5. PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOIS

La communauté de communes du bassin bellegardien est adhérente à l'ARC (Association Régionale de Coopération) du Genevois et donc, à ce titre, fait partie du périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise tel qu'il a été défini par cette structure.

Le Président de l'ARC, Bernard GAUD, a présenté les raisons, objectifs et enjeux du projet d'agglomération aux conseillers communautaires et conseillers municipaux du bassin bellegardien et de la Semine lors d'une réunion organisée et tenue le 13 novembre 2007 à Châtillon-en-Michaille.



Patrick PERREARD, Régis PETIT, Michel DE SOUZA et Bernard GAUD

Le Conseil de communauté réuni le 28 novembre 2007 a approuvé le contenu du projet d'agglomération et autorisé le Président de l'ARC à signer la Charte du projet d'agglomération le 5 décembre 2007.

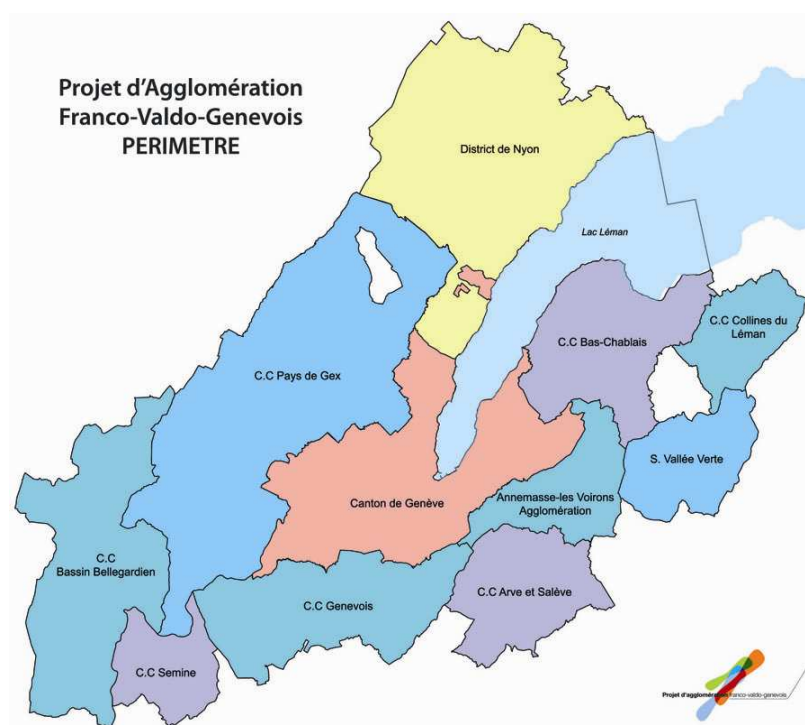
La CCBB est également concernée par l'approbation du Plan directeur de l'habitat transfrontalier qui a été signé par son Président, mandaté concomitamment au « projet d'agglomération », le 5 décembre 2007.

6. SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES DES TRANSPORTS ET DES DÉPLACEMENTS (SMETD) DANS L'AGGOMERATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

L'adhésion au Syndicat mixte d'études des transports et des déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois permet à la CCBB de participer à la réflexion engagée par les structures composant l'ARC aux côtés de la région Rhône-Alpes et des départements de l'Ain et Haute-Savoie sur la mobilité dans la vaste région franco-genevoise et lémanique.

Après avoir adopté les statuts et mise en place de la structure en 2006, les travaux 2007 ont consisté à définir la mise au point du modèle multimodal de transports et a esquissé diverses mesures ayant trait au développement des transports et leur avenir regroupées dans une liste commune avec la Confédération helvétique. A cet égard se sont déroulées plusieurs enquêtes auprès de la population participant aux flux et sur leur pratique d'utilisation des parkings relais.

Les deux représentants de la CCBB pour siéger au sein de cette instance sont Régis PETIT comme délégué titulaire et Jean-Luc BOUCHER comme délégué suppléant.



7. ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN

La CCBB est adhérente à cet établissement créé fin 2006 et destiné à mettre en place une politique de facilitation afin de constituer des réserves foncières. Les orientations définies à l'unanimité ont été hiérarchisées et prioritisées ainsi :

- Logement,
- Activités économiques,
- Equipements publics et espaces naturels sensibles.

Entreprises selon les critères du P.P.I. (Plan Prioritaire d'Intervention), les acquisitions foncières demandées par les établissements publics et collectivités territoriales sont engagées en respectant ces priorités.

Le destinataire du foncier doit régler le coût des acquisitions et frais de gestion dans un délai maximal de 4 ans, période au terme de laquelle il lui est restitué pour l'accomplissement des objectifs ayant présidé à son achat.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN BELLEGARDIEN



5 rue des Papetiers
01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE
Téléphone : 04 50 48 19 78
FAX : 04 50 48 05 22
E-mail : ccbb@wanadoo.fr

STATUTS

Statuts adoptés par délibération du Conseil Municipal
De la commune de _____ le _____

ARTICLE 1 PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DENOMINATION

- En application des articles L 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales il est créé une communauté de communes entre les communes suivantes : Bellegarde sur Valserine, Billiat, Champromier, Châtillon en Michaille, Cortot, Giron, Injoux-Génissiat, Lanchamps, Montanges, Plagne, Saint Germain de Joux, Surjoux, Villes.
- Elle prend la dénomination de « Communauté de Communes du Bassin Bellegardien ».
- Elle peut être citée en abréviation courante comme décrit ci-après : CCBB ou 2C2B

Cette compétence a pour objectifs la promotion et le développement touristique par l'amélioration de l'accueil touristique en partenariat avec l'office de tourisme de Bellegarde et sa région.



Les berges du Rhône en aval de Bellegarde

1. ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION TOURISTIQUE

A ce titre la communauté de communes en liaison avec l'OT et la CCPG dans le cadre du CDRA, conduit diverses actions au rang desquelles on peut citer :

- création, aménagement et entretien de sentiers pédestres, pour VTT ou raquettes,

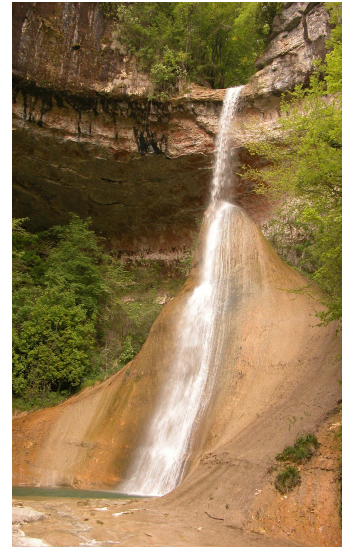


Les Pertes de la Valsérine

- participation à des réalisations du Parc naturel du Haut-Jura,
- création de circuits thématiques d'interprétation liés à la frontière en partenariat avec la CCPG,
- aménagements divers : accès au Pain de sucre à Surjoux, aménagement des tables d'orientation de Catray et du Crêt de Chalam,



Aménagements des bords de la Vézeronce sur le sentier conduisant au Pain de Sucre



Le Pain de Sucre à Surjoux

- installation de 2 bornes multiservices pour camping-cars à Champfromier (entrée du camping municipal des Georennnes) et Bellegarde-sur-Valserine (place Zanarelli à Coupy),
- participation financière à l'accueil, l'information et la promotion avec l'Office de tourisme (guide pratique, guide touristique, site Internet de l'OT),
- etc ...

2. BORNES MULTISERVICES POUR CAMPING-CARS

Une société leader sur le marché français dans le domaine des bornes pour camping-cars a été retenue fin 2006 par le Conseil de communauté pour équiper le territoire de 3 bornes multiservices pour les camping-cars et autocaravanes. La borne de Champfromier est opérationnelle et située à l'entrée du camping des Georennas (voir photos). Celle de Bellegarde-sur-Valserine sera installée au printemps 2008, place des frères Zanarelli près des berges du Rhône.

Reste à choisir un emplacement plus adéquat pour celle d'Injoux-Génissiat, le site à proximité du barrage sur le domaine concédé à la CNR ne s'y prêtant guère faute de présence des équipements publics (réseaux d'eau, d'électricité et téléphonique, ...).



Ces bornes permettent aux utilisateurs de faire le plein en eau potable, de recharger les batteries de leur véhicule mais aussi de vidanger les eaux grises (eaux de toilette et de vaisselle) et eaux noires (cassettes de WC chimiques) en un même endroit. Elles fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 grâce à un lecteur intégré de cartes bancaires pour un coût de 3 € débités directement sur le compte bancaire du camping-cariste.

3. SENTIERS DU BASSIN BELLEGARDIEN ET DES ENVIRONS

L'action de développement et promotion de la randonnée a permis la création et l'entretien d'un nombre important de sentiers de randonnées dans les Monts-Jura et le bassin bellegardien. Du ressort de la Communauté de communes du Bassin Bellegardien, elle est exercée en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Gex et l'appui sur le terrain d'un technicien spécialisé M. Bruno LADET qui en coordonne l'activité et fait appel à l'EIJA, entreprise d'insertion par l'activité sociale, en matière d'environnement sur le territoire de tout le bassin bellegardien. Cette activité vise également par la mise en oeuvre d'actions appropriées à harmoniser la signalisation touristique du territoire communautaire et extracommunautaire par voie contractuelle avec différents partenaires afin d'en accentuer l'efficacité et de mieux l'identifier vis-à-vis du public.



4. CIRCUITS THÉMATIQUES LIÉS À LA FRONTIÈRE

Toujours dans ce cadre de développement touristique et patrimonial, la CCBB en conjugaison avec la CCPG a convenu de créer des parcours culturels de promenade liés à la frontière jalonnés de panneaux illustrés encourageant les touristes et habitants du bassin à découvrir ou redécouvrir leur région riche en paysages, bâtiments urbains et villageois et sites naturels. Cette action sera concrétisée au cours de l'année 2008 par la mise en place des équipements dédiés spécifiques.

5. TAXE DE SÉJOUR

Aux côtés des fonds publics propres de la communauté et des subventions régionales (CDRA) et départementales (Schéma départemental de développement touristique), les ressources de la taxe de séjour créée par la CCBB et perçue sur l'ensemble du territoire par les hébergeurs contribuent au financement de cette compétence.

La taxe de séjour constitue aussi l'un des moyens financiers dont dispose la communauté de communes pour financer la politique touristique et de mise en valeur du patrimoine. Encaissée selon le régime du réel, elle est versée au Trésor public et intégralement destinée à la compensation des charges découlant de l'exercice de la compétence touristique.

Cette compétence est l'une des premières dont s'est emparée et a mis en œuvre la CCBB dès sa création.

1. LA COLLECTE DES OM ET DÉCHETS ASSIMILÉS AU « PORTE À PORTE »

Il est à noter qu'un nouveau camion livré en décembre 2007 pour effectuer la collecte des ordures ménagères a permis de remplacer l'ancien qui était devenu obsolète. Les agents communautaires effectuent la collecte avec ce nouveau véhicule pour les communes de Bellegarde-sur-Valserine (collecte bihebdomadaire) et pour celles de Billiat, Villes, Injoux-Génissiat et Surjoux (collecte hebdomadaire), les autres communes étant collectées hebdomadairement en délégation de service public par la société Véolia.



2. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ENCOMBRANTS EN DÉCHETTERIE

Cette collecte s'effectue en apport volontaire au moyen d'un réseau de 4 déchetteries communautaires accessibles par tous les habitants du territoire de la communauté de communes. Les 3 déchetteries de Châtillon-en-Michaille, Champfromier et Injoux-Génissiat sont gérées en régie par la CCBB et la 4^{ème} celle de Bellegarde-sur-Valserine en délégation de service public par le prestataire Véolia Propreté.



Déchetterie de Bellegarde vue du ciel

3. L'ÉLIMINATION DES OM ET DES DÉCHETS MÉNAGERS ENCOMBRANTS

Les ordures ménagères et les encombrants incinérables sont éliminés par incinération à l'usine du SIDEFAGE situé à Bellegarde-sur-Valserine. Les déchets encombrants non incinérables sont acheminés vers des centres d'enfouissement techniques.



Déchetterie de Bellegarde (à gauche), près du SIDEFAGE à Arlod

4. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ENCOMBRANTS ET DÉCHETS SPÉCIAUX

Les déchets sont traités selon leur nature soit sur place par le SIDEFAGE, soit par différentes industries utilisatrices en France pour les encombrants non incinérables comme suit :

- encombrants ménagers incinérables traités par l'usine d'incinération du SIDEFAGE de Bellegarde,
- ferraille, cartons : recyclés par différentes industries utilisatrices,
- déchets verts traités par Surjoux Compost,
- gravats et déchets inertes réutilisés par des entreprises de travaux publics,
- déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, phytosanitaires, néons, batteries,...) traités par des filières spécifiques.

5. LA COLLECTE SÉLECTIVE

Elle s'effectue dans les points d'apport volontaire mis en place par le SIDEFAGE répartis sur le territoire communautaire où les particuliers peuvent déposer le verre (benne verte), le papier et les cartonnettes (benne jaune) ainsi que les bouteilles plastiques et emballages alu (benne bleue).

Un rapport d'activité spécifique et détaillé sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers (loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de l'environnement) est établi annuellement et retrace l'activité de la communauté de communes dans ce domaine. Il est consultable au siège de la CCBB ou sur son site dans la rubrique « l'environnement et l'écologie ».



SUIVI FINANCIER ET BUDGETAIRE

Dans ce cadre la communauté de communes élabore son débat d'orientation budgétaire annuel et ses budgets. En 2007 le Conseil de communauté a adopté les grands axes présentés, soit :

- Maîtrise encadrée des dépenses de fonctionnement,
- Mobilisation maximale dans l'obtention des recettes malgré la baisse de la compensation financière genevoise,
- Evolution contenue de la fiscalité par une augmentation des taux des différentes taxes de l'ordre de 4 %,
- Poursuite des engagements et équipements structurants avec recours limité à l'emprunt.

Le budget 2007 établi sur ces bases est voté à l'unanimité ainsi que les budgets annexes du service des ordures ménagères et des zones d'activité économique de Vouvray et du Fay.

QUELQUES DONNÉES SYNTHETIQUES DES FINANCES INTERCOMMUNALES EN RAPPORT AVEC LE BUDGET PRIMITIF DU SERVICE GÉNÉRAL (Dépenses et recettes) :

Les taux des 4 taxes, en légère augmentation par rapport à l'année 2006, ainsi que les taux de la TEOM qui restent, quant à eux, inchangés (cf tableaux ci-dessous), sont adoptés à l'unanimité :

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE			
Imposition	2007		
	Base	Taux	Produit
TH	18 904 000 €	1,45	274 108 €
TFB	20 128 000 €	1,82	366 329 €
TFNB	279 700 €	3,96	11 076 €
TP	39 494 000 €	1,72	679 297 €
TOTAL	-	-	1 330 810 €
TEOM zone 1	9 224 504 €	11,30	1 042 369 €
TEOM zone 2	5 312 573 €	10,30	547 195 €
TOTAL	-	-	1 589 564 €

L'état de l'endettement depuis la création de la CCBB est le suivant :

ETAT DE LA DETTE				
Année	Dettes en capital au 1 ^{er} janvier	Annuités de l'exercice	Intérêts	Capital
2003	148 119 €	33 764 €	10 468 €	23 296 €
2004	124 822 €	46 350 €	13 822 €	32 528 €
2005	392 294 €	60 599 €	18 232 €	42 367 €
2006	349 926 €	60 590 €	15 432 €	45 158 €
2007	410 972 €	46 670 €	12 391 €	34 280 €

AUTRES RECETTES :

La compensation financière genevoise émanant du Département s'est élevée à :

COMPENSATION FINANCIÈRE GENEVOISE			
Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007
684 852 € (100 000 € + 584 852 €)	800 000 € (100 000 € + 700 000 €)	714 110 € (100 000 € + 614 110 €)	582 000 € (400 000 € + 182 000 €)

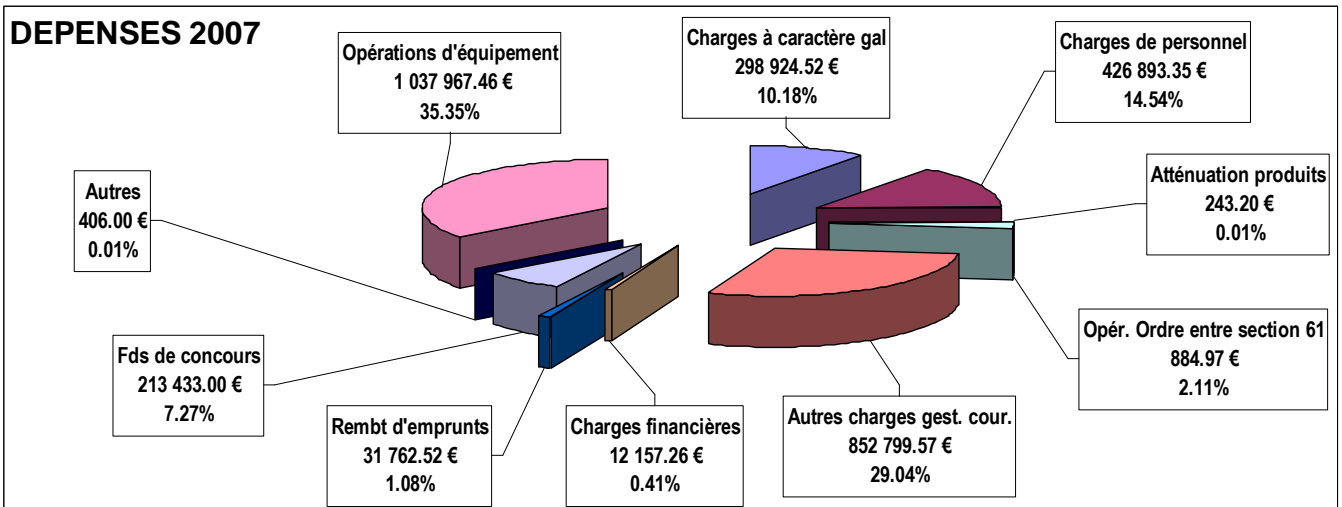
La dotation globale de fonctionnement (DGF de l'Etat) s'est montée à :

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT				
Années	Population DGF	Potentiel Fiscal/hab.	Coefficient intégration fiscal	Montant
2003	19 482	102,540499	0,242116	100 469 €
2004	19 482	110,584386	0,187247	162 150 €
2005	19 482	110,349040	0,197205	166 563 €
2006	19 482	113,641310	0,209836	188 027 €
2007	19 482	118,181501	0,211251	188 263 €

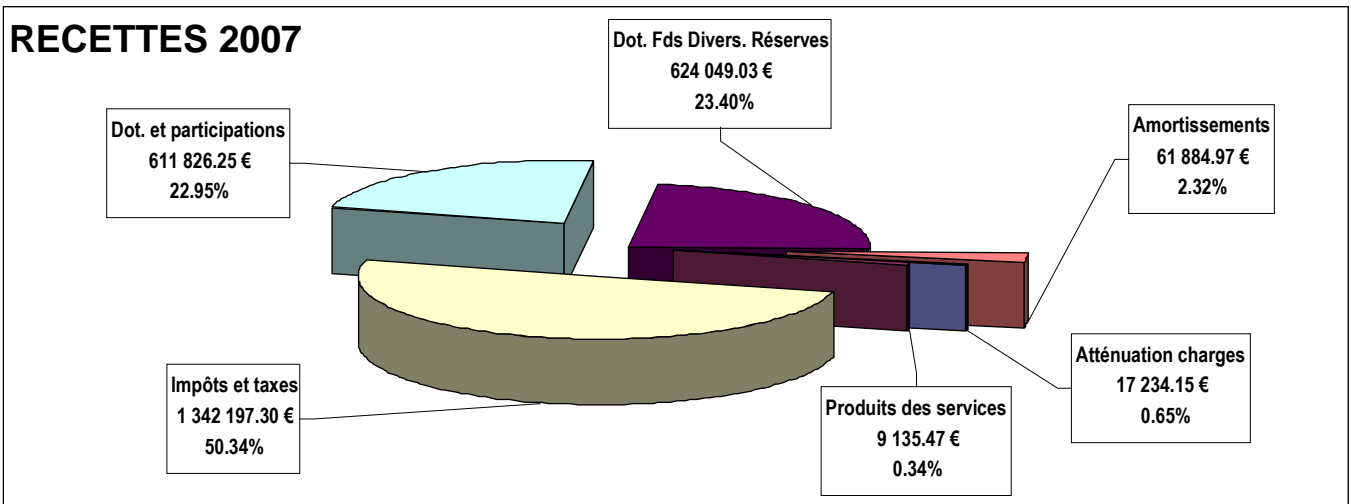
Pour des informations plus détaillées le lecteur pourra utilement se reporter à l'extrait du compte administratif de l'exercice présenté en annexe en fin de rapport.

BUDGET GÉNÉRAL

DEPENSES 2007

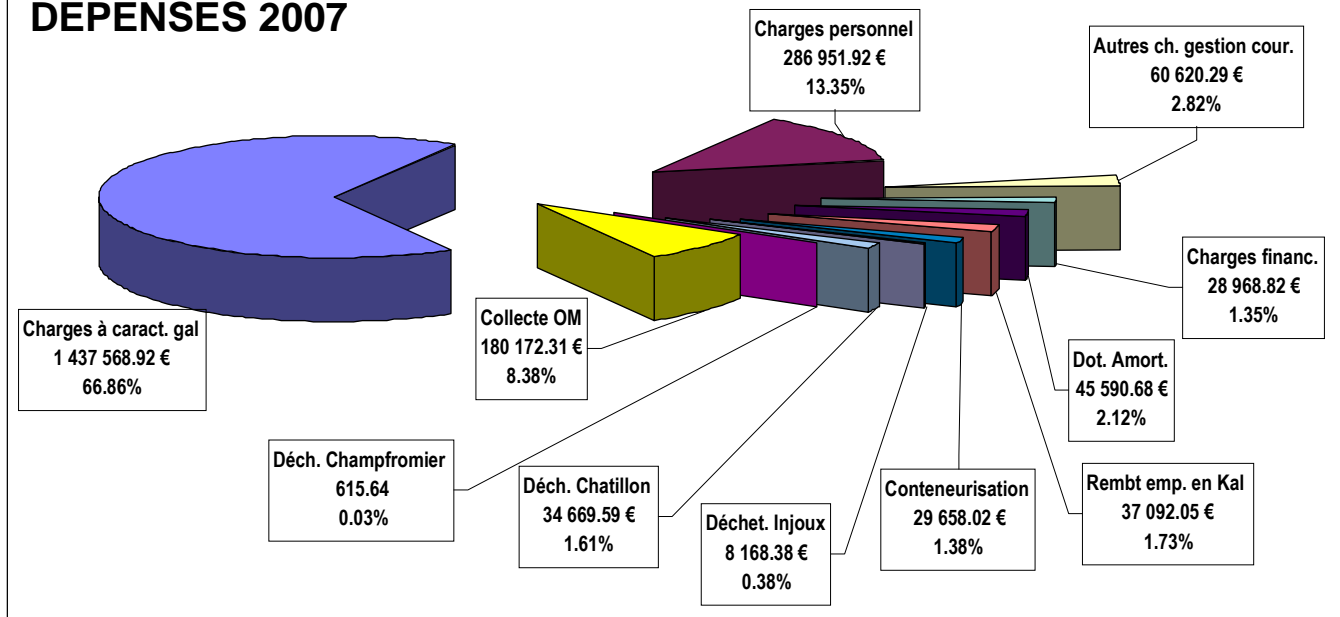


RECETTES 2007

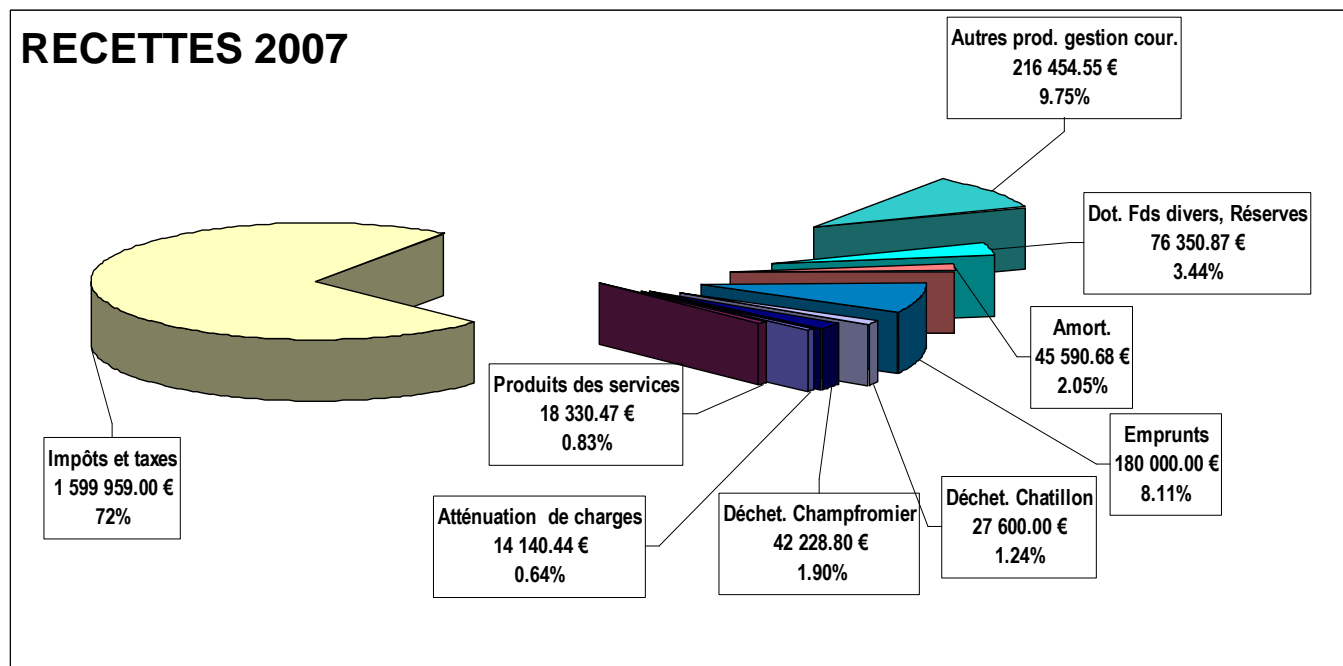


BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

DEPENSES 2007



RECETTES 2007



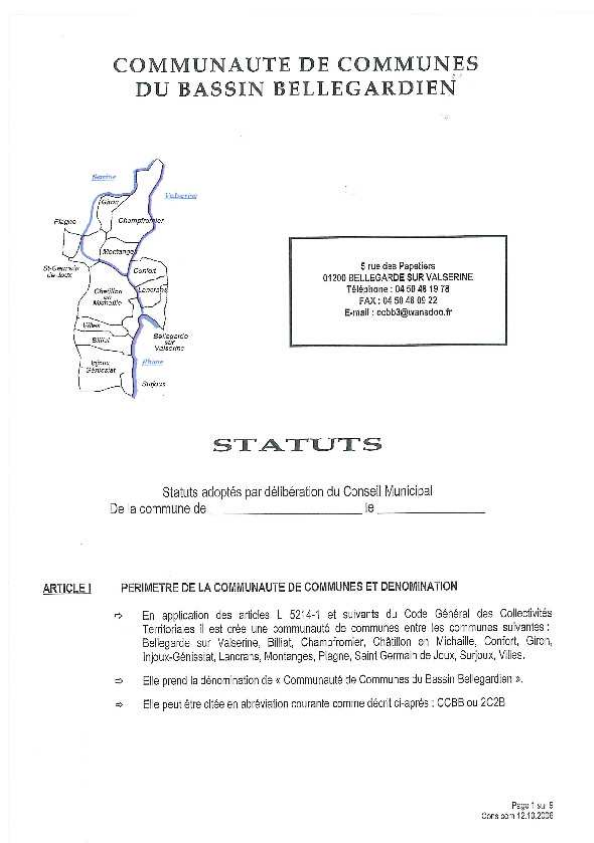
ETUDES DE TRANSFERTS DE COMPETENCES, EVOLUTION STATUTAIRE

Cette action confiée à une commission placée sous la responsabilité de Jean-Luc DEMARQUET a pour objectif d'étudier l'impact des transferts de compétences des communes vers la CCBB et la mise à jour et l'adaptation des statuts.

Les travaux de cette commission consistent notamment à étudier tout nouveau projet d'équipement d'importance ou tout nouveau service pour mesurer l'incidence qui s'en suivra sur les ressources de la Communauté de communes.

Elle prépare également les évolutions et adaptations rendues nécessaires par les activités exercées et la définition de l'intérêt communautaire.

A ce titre, elle a préparé et collaboré à la mise en place des 2 dernières versions, en particulier celle en vigueur qui a permis d'adhérer à l'EPF de l'Ain.



1. CLIC DU BASSIN BELLEGARDIEN

Le CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination g rontologique du Bassin Bellegardien, anim  et coordonn  par Madame H l ne ANTOINE, pr sente en 2007, sa troisi me ann e de fonctionnement.

L'activit  fait l'objet d'un rapport sp cifique qui est pr sent  chaque ann e au Comit  de Pilotage de cette structure int gr e et est diffus    chacune des mairies du territoire communautaire.

Pour plus d'informations, ce rapport est consultable en mairie ou au CLIC par tous :  lus et usagers.

Pour r sumer l'activit  g n rale de ce service en 2007, on notera que le CLIC a nou  **plus 4 800 contacts** et que **plus de 1 000 personnes** en ont eu au moins connaissance.



On retiendra aussi les chiffres-cl s suivants :

*** Activit  en lien avec les usagers, 357 contacts dont :**

- 237 demandes d'usagers  mises au CLIC
- 5 actions collectives d'information ayant regroup  120 participants



*** Activit  en lien avec les partenaires, 500 contacts :**

- 180  changes d'informations g n rales entre le CLIC et les professionnels ou partenaires
- 80  changes d'informations entre les professionnels, sur la situation d'usagers
- 41 rendez-vous de pr sentation entre le CLIC et les partenaires
- 2 d bats   th mes devant 70 partenaires
- 11 r unions CLIC ayant regroup  130 partenaires
- Participation   21 r unions ext rieures

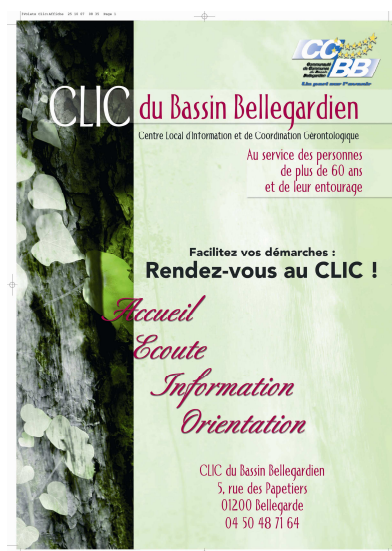
- **5 Outils de coordination partenariale élaborés par le CLIC :**
 - * Partenariat du réseau CLIC : **22** conventions signées en 2007,
 - * «Lettre Info-CLIC » : **2** Lettres distribuées à tous les partenaires sur l'actualité du CLIC (**270**),
 - * Annuaire commun gérontologique : 120 exemplaires distribués à tous les partenaires du réseau en 2006,
 - * Carte MEMO : **320** cartes remises aux usagers par les partenaires du réseau,
 - * Fiches de Liaison : 2 000 fiches distribuées aux partenaires concernés et environ **1 000** utilisées pour les usagers.

* **Enquête de satisfaction, 120 contacts** :

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de **60 usagers et 60 professionnels**

* **Campagne de communication, 3 800 contacts** :

- **1 700** plaquettes CLIC ont été distribuées
- **352** affiches CLIC ont été distribuées
- **1 700** envois ciblés
- **1** conférence de presse organisée et **15** articles parus sur le CLIC
- Création d' **1 site internet CCBB**



* **Formation** :

- Forum FARAP « Les aidants Alzheimer », Chambéry
- Journée Gérontologique Régionale « Situation de crise en gérontologie », Annecy
- Formation Logiclic pour l'Assistante de Coordination



2. CHANTIER D'INSERTION PAR L'ENVIRONNEMENT

Il s'agit de la 4^{ème} année de fonctionnement de cette activité d'utilité sociale portée par la communauté de communes en partenariat avec l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain (EIJA).

Les 4 salariés toujours placés sous la responsabilité et l'encadrement d'Olivier Rousset ont eu une activité constante quoique croissante. Leurs interventions étant entièrement satisfaisantes, les 13 communes ont de plus en plus le réflexe de faire appel à leurs services pour les chantiers et travaux relevant de leurs compétences.

Toutefois on note que l'entretien des berges des rivières (Valserine, Volferine, Semine) et du fleuve (Rhône) s'est densifié. En effet, les sentiers de randonnée se sont développés le long des berges et de ce fait l'entretien de leurs abords également.

Tous les lundis sont consacrés à l'entretien des berges de la Valserine et du Rhône. En haute saison ces interventions sont beaucoup plus fréquentes du fait de la forte fréquentation touristique (remise en état, nettoyage, ramassage du contenu des poubelles, réparations diverses ...) et de la croissance de la végétation.

Les autres activités de l'équipe sont multiples et volontairement diversifiées afin de permettre aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences. *(pour plus de détail se reporter au bilan annuel).*

Les relations avec l'EIJA sont excellentes et une forte coopération s'est instaurée. La CCBB et l'association travaillent efficacement pour pérenniser l'activité et la faire évoluer.

Cette année particulièrement, le travail en bonne intelligence avec l'EIJA a permis de gérer les problèmes financiers inhérents au retrait tant imprévu qu'entier de la Région Rhône-Alpes. En effet la Région était, dès l'origine, partenaire de l'opération dans le cadre de « l'Insertion par l'Environnement ». Mais au cours de l'année 2007, la Direction Régionale a modifié en profondeur les critères d'attribution de sa subvention, modification aboutissant à rendre inéligible l'activité d'utilité sociale accomplie au sein du bassin bellegardien. Malgré de multiples démarches, échanges de correspondance, négociations, etc, aucune information n'avait encore été communiquée par l'administration régionale, en fin d'année, sur l'attribution en 2007 de tout ou partie de cette subvention.

Pour mémoire le montant sollicité est de 18 300 €.

En l'attente et pour faire face à leurs responsabilités, la CCBB (après accord du Conseil de communauté) et l'EIJA ont fait un effort considérable pour compenser ce retrait financier régional. Néanmoins, le problème reste entier et aucune vision pérenne n'est possible dans cette situation malgré l'implication des autres partenaires financiers.

On constate que, sans une volonté forte des délégués communautaires de poursuivre cette action tant sociale qu'économique, l'AUS ne pourrait pas être reconduite en 2008 alors qu'en termes d'accompagnement vers l'emploi et d'interventions sur les communes du bassin, les besoins sont bien réels.



Travaux d'un membre d'EIJA dans le cadre de l'examen AFPA

La motivation reste intacte et l'activité 2008 s'annonce d'ores et déjà dense. Les dossiers de subventions envers la Région ont été déposés en répondant aux nouveaux critères sans savoir si la demande de soutien financier sera recevable.

3. ACTIONS ENVERS LES MAISONS DE RETRAITE

A défaut d'exonérer les établissements d'accueil pour personnes âgées du bassin bellegardien de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM) comme l'avait souhaité le Maire de Confort, le Conseil de communauté décidait le 17 juin 2004 d'apporter son soutien aux maisons de retraite locales en leur attribuant une aide d'une valeur de 30 € par résident. Cette aide était destinée à permettre l'acquisition complémentaire d'équipements et matériels apportant plus de confort aux résidents.



En 2007, comme les années précédentes, les responsables d'établissement ont fait part de leurs besoins essentiellement orientés vers la satisfaction des loisirs ou du confort des résidents : lecteurs DVD ou CD, téléviseurs, mobilier. Seul un établissement a choisi de se doter d'un fauteuil pèse-personne plus pour faciliter le « travail quotidien des personnels ».

Les équipements ainsi acquis ont été remis à chaque établissement par les membres de la commission « social et services à la population ». Lors de ces visites, les élus communautaires ont pu constater combien l'action de la Communauté de communes était appréciée. Ainsi il a donc été décidé de reconduire cette initiative pour les années à venir.

Le montant total de la dotation 2007 s'est élevé à 7 800 € répartis entre les 4 établissements de Bellegarde-sur-Valserine, Confort et Châtillon-en-Michaille.

4. FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE

En préambule il faut rappeler que l'adhésion à un service de fourrière animale est une obligation légale (article L211-24 du Code Rural) et que la communauté de communes l'exerce au nom des 13 communes qui la composent et des 2 communes extérieures (Saint-Germain-sur-Rhône et Chanay) volontaires et signataires d'une convention avec la CCBB. Ces communes extérieures rémunèrent le service à hauteur de 4,65 € par habitant.

En 2007, l'activité de la fourrière est constante puisque 87 chiens ont été capturés (110 en 2006), ainsi que 163 chats (90 en 2006).



La plupart des communes ont eu au moins recours une fois au service.

On constate que le nombre de chiens capturés a légèrement diminué mais que celui des chats a considérablement augmenté. Ce phénomène est inquiétant car il illustre la présence de « foyers de chats » dans plusieurs quartiers, situation posant des problèmes de nuisances et d'hygiène pour le voisinage.

La fourrière a été plusieurs fois sollicitée à ce titre pour poser les trappes nécessaires à la capture des chats avec le risque que certains chats ne soient pas errants. Cette intervention nécessite donc un arrêté du maire de la commune concernée autorisant l'installation de ces pièges en prévision d'un éventuel contentieux consécutif à une réclamation des propriétaires des animaux retenus par erreur.

Aussi afin d'éviter ces interventions, le personnel de la fourrière intercommunale fait son possible pour communiquer, informer et responsabiliser les propriétaires d'animaux de leurs obligations en la matière.



Le budget 2007 a été parfaitement respecté et la subvention communautaire (90 000 €) utilisée comme prévu. Une vérification des comptes est réalisée par les membres de la commission en charge des services à la population chaque printemps de l'année suivante pour s'assurer une gestion saine du service.

Les locaux sont bien entretenus et aucune remarque particulière n'est à formuler sur ce service.

Les tarifs de fourrière sont demeurés inchangés en 2007.

5. COMMUNICATION

5-1. Site INTERNET de la CCBB :

Suspendu pendant plusieurs mois en raison du temps mobilisé pour le « Village des Alpes », le projet de création du site internet de la CCBB a été repris en fin d'année 2007.

Le projet en était resté au stade de validation de l'arborescence et du concept graphique global réalisés par la société Félix Création, retenue après consultation de plusieurs prestataires.

Félix Création a également été retenue par la Ville de Bellegarde et l'Office de Tourisme de Bellegarde et sa Région. Ce choix commun est opportun car s'il permet, tout en respectant une indépendance des différents sites, il favorise une certaine forme de cohérence graphique puisque le « style » Félix Création est assez caractéristique.

Il s'agit essentiellement désormais de procéder au « remplissage » du contenu du site avec comme objectif que chaque agent territorial s'implique personnellement dans cette procédure de renseignement ainsi que sur les mises à jour futures.

Ainsi la mise en ligne pourrait être effectuée fin février / début mars 2008 afin de mener à terme ce projet avant les éventuels changements liés aux élections municipales. Les principaux travaux se dérouleront donc début 2008.

Calendrier prévisionnel d'étapes :

Décembre 2007 :	Reprise de contact avec le prestataire et définition des prochaines étapes
Janvier 2008 :	Formation de l'ensemble des agents territoriaux de la CCBB Reprise en détail des éléments graphiques et apports de modifications
Février 2008 :	Remplissage du contenu du site : textes, photos, liens ... Procédure de validation du contenu
Début mars :	Mise en ligne du site

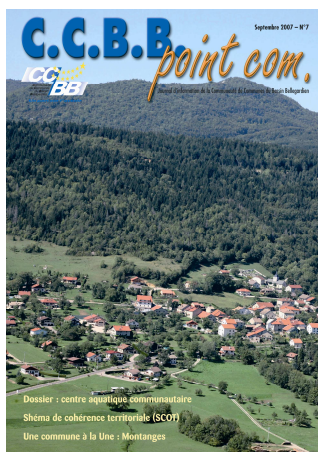
Adresse du site : www.cc-bassinbellegardien.fr

5-2. CCBB point com : bulletin intercommunal d'information :

En 2007 une seule édition du bulletin intercommunal est parue dont la conception et la réalisation sont assurées en interne par la Communauté de communes.

Entre autres sujets, au sommaire :

- Commune « à la une » : Montanges
- Dossier spécial détachable de quatre pages : présentation du centre aquatique communautaire
- Développement économique : présentation de la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation etc ...



Le bulletin est entièrement rédigé par les services de la CCBB avec le concours de l'ADE du Pays de Gex - Bassin Bellegardien et est distribué à tous les foyers du territoire communautaire.

5-3. SPECTACLE PYROSYMPHONIQUE ANNUEL

C'est la commune de Montanges qui a accueilli le spectacle à proximité du stade de Prébasson le 28 juillet 2007.



Les associations locales avaient organisé de multiples animations : concours de pétanque, attractions pour les enfants, buvette, restauration ...

La SARL René Baron s'est vue confier cette année encore ce spectacle de grande qualité qui déplace un public toujours plus nombreux. Une soirée très réussie grâce notamment à la qualité du site et à la mobilisation des associations locales.

En 2008, le feu d'artifice aura lieu à Billiat.

5-4. SALON DE GENÈVE : LA PLACE AUX AFFAIRES

Dans le cadre de sa mission de promotion économique, l'Agence de Développement Economique est présente au salon annuel de Genève organisé par le Cercle des Dirigeants « La Place des Affaires ». Ce salon regroupe des activités de multiples secteurs (environ 300 exposants). Sa vocation est de permettre aux exposants de se rencontrer et de faciliter la création de réseaux relationnels pour conclure des affaires. Les représentants du développement économique de la région lémanique sont représentés. L'ADE participe dans le but de promouvoir l'image de son territoire d'action : la région Pays de Gex/Bassin Bellegardien.



Ce salon s'est déroulé du 23 au 26 janvier 2008 au Centre International des Congrès de Genève. L'ADE réserve un stand et expose des panneaux de présentation des 2 territoires avec leurs spécificités générales. L'objectif premier est de bouleverser l'image dégradée que les Suisses ont du bassin bellegardien. A l'heure de la construction de l'agglomération franco-valdo-genevoise dans laquelle le bassin bellegardien est intégré, il est important de faire savoir que le territoire est en train de se redynamiser. La vision désuète du bassin doit impérativement être corrigée et les multiples atouts du bassin valorisés. La CCBB était présente aux côtés de l'ADE pour répondre aux questions relatives au bassin bellegardien.

Cette première expérience a permis de connaître le fonctionnement de ce salon. Il n'y a pas une grande affluence de public extérieur mais les exposants semblent avoir tissé des contacts entre eux. Ce constat nous pousse à envisager de reconduire cette initiative en 2008 en adaptant notre approche tant en termes de présence que d'exposition.

En effet, il faudra cibler les éléments essentiels du territoire : la future gare, le réseau routier, la qualité de vie, la proximité de l'autoroute,...

L'ADE fera réaliser à cet effet un clip vidéo de promotion du Pays de Gex/Bassin Bellegardien.



5-5. FOIRE COMMERCIALE DE BELLEGARDE-SUR-VALSERINE

Cette année encore la CCBB a été présente sur la foire d'automne de Bellegarde organisée par l'UCOB.

Le thème de cette exposition était les projets communautaires en images avec comme objectif principal de représenter esthétiquement toutes les compétences de la CCBB.

Pour cela, la réalisation par un photographe professionnel d'un reportage photos sur l'ensemble du territoire et sur les différents thèmes de compétences.

Six compétences/projets ont été exposés :

- Le CLIC,
- Le centre aquatique communautaire,
- Le siège communautaire,
- Le SCOT,
- Le développement économique avec essentiellement la MEEF,
- Le Village des Alpes.

Temps fort de la foire : le samedi matin a été organisé un forum pour présenter la MEEF. Etaient présents : les élus en charge de ce dossier, le directeur de la MEEF, les responsables de l'ADE, les principaux partenaires de la MEEF (services publics de l'emploi et établissements de formation) ainsi qu'un représentant du monde de l'entreprise. Cette table ronde était animée par un journaliste qui a permis d'aborder tous les aspects de cette structure et au public de poser des questions : des échanges en direct intéressants. Un véritable succès à renouveler autour d'autres thématiques.

Les représentants de la société Bergerac Outlets (Giles Membrey, Président Directeur Général et Raymond Wilson, coordinateur du projet) étaient également présents pour échanger avec le public et marquer, à quelques jours de la CNEC, leur forte implication dans le projet Village des Alpes et son intégration au cœur de la population locale.

Le stand très visité cette année encore et son exposition ont été très appréciés car les photos très esthétiques des personnes ou des sites locaux ont permis au public de percevoir une image valorisante du territoire.

Chaque mini exposition était complétée par une plaquette format A5 détaillant les informations sur chaque thème.

L'absence totale de panneau écrit dans le stand a eu un pouvoir attractif énorme, de même que le film de présentation du Village des Alpes qui, cette année encore, a captivé le public.

L'intégralité des supports de communication a été conçue et réalisée en interne par la CCBB. L'agencement du stand a été fait par la CCBB et l'équipe d'insertion EIJA.

La forte présence des élus a également favorisé les échanges avec la population et apporté des compléments d'information. L'ADE a également assuré des permanences sur le stand.

La foire commerciale reste un événement local majeur à large rayonnement et un vecteur de communication de proximité fondamental. Il est important que la CCBB soit présente et prépare soigneusement sa communication à cette occasion.



Inauguration de la 52^{ème} foire de Bellegarde

5-6. PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS

a) Principaux grands événements avec lesquels un partenariat a été conclu en 2007 :

- Festival BD dans l'Ain de Bellegarde,
- Comice Agricole de Vouvray,
- Tournoi International Cadets de Basket à Bellegarde,
- Fête du Château de Musinens,
- Exposition Internationale de Meccano à Bellegarde,
- Grand prix cycliste d'Injoux-Génissiat,
- Montée du Crêt d'Eau,
- Voie du Tram
- etc ...



Laurent GERRA au festival BD dans l'Ain



Fête au château de Musinens à Bellegarde

b) Principaux secteurs d'intervention envers les clubs :

- Coupes, trophées,
- Impression des affiches d'annonce des événements,
- Encarts publicitaires dans divers supports de communication, plaquettes, calendriers...
- Impression de logo sur tee-shirts etc ...

c) Dotation de tenues sportives aux clubs (dans le respect de la réglementation établie : une demande tous les 3 ans, 80 € maximum par tenue pour 22 sportifs maximum) :

- CNBV,
- FCBB,
- FC Vanchy,
- Vélo Club Bellegarde.

d) Reconduction des conventions partenariales avec les clubs installant un support de communication dans leur équipement d'accueil public ou sur leur véhicule : stades, véhicules de déplacements collectifs du club, véhicules de compétition ...

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION DES ESPACES NATURELS

1. GESTION DES ESPACES PASTORAUX EN VOIE DE REBOISEMENT NATUREL

La commission, sur proposition des communes concernées et après un inventaire des lieux puis connaissance des objectifs poursuivis, a donné son accord à la mise en œuvre de diverses interventions en 2007.

Celles-ci ont porté sur les territoires respectifs des communes de Champfromier et St-Germain-de-Joux.

Pour Champfromier, la première de ces collectivités, un débroussaillage a été entrepris sur les zones déjà traitées en son temps dans le passé par l'ancien district « Valserine » sur le vallon précédant l'entrée du village en venant de « Prébasson » jusqu'au giratoire au croisement des routes de Giron et Chézery-Forens ainsi que sur les terrains situés aux abords dominant le cimetière du village. Confiés à l'entreprise Christian VISTALLI SARL, ces travaux ont également concerné le lieu-dit Potachet et ont été achevés à l'automne 2007. Ils s'élèvent à 5 980 € TTC pour une surface de 5,5 hectares.

Pour ce qui est de Saint-Germain-de-Joux, l'opération a débuté sur des pâturages en voie de reboisement à la sortie de la Voute en amont de la route de Bellelive. Confiés à la société TAM et estimés à 2 900 € TTC pour une superficie de 2 hectares, ils seront achevés dans le courant 2008 et permettront d'accueillir en principe pour la pâture des troupeaux de chevaux itinérants.

2. NATURA 2000 : GALERIE DES CHAUVES-SOURIS DE MONTANGES

Dans le cadre de la directive « Oiseaux et habitats » un intérêt particulier a été porté sur la galerie du « Pont des Pierres » où se réfugient diverses variétés de chauves-souris et des espèces rares connues depuis 1969 et dont le périmètre est intégralement calqué sur celui de la réserve naturelle volontaire du Pont des Pierres devenue aujourd'hui réserve naturelle régionale. Après la tenue de plusieurs réunions de travail sous la présidence du Sous-Préfet et des services de la DDAF, un comité de pilotage a été constitué et composé des différents élus des collectivités concernées dont la CCBB et la commune de Montanges ainsi que des représentants de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature) et du CREN (Conservatoire régional des espaces naturels). La présidence est assurée par la Région Rhône-Alpes qui pourra compter sur les agents des services spécialisés de la DDAF et du CREN pour son animation. Le cofinancement nécessaire et appelé selon les besoins devrait être anodin pour ce qui est de la CCBB.

3. PROGRAMME LIFE NATURE ET TERRITOIRES EN RHÔNE-ALPES

L'action portant sur la préservation et valorisation environnementale des 4 pâturages sélectionnés sur la chaîne du Haut-Jura est en voie d'achèvement et les diagnostics pastoraux sont terminés. En juin 2007 une visite sur le terrain (Alpage du Sorgia et chalet de Varambon) a été organisée avec l'ONF et un bureau européen d'études et de contrôle afin de vérifier la bonne exécution des travaux. La partie « communication » lui a emboîté le pas avec notamment un livret pédagogique à destination des scolaires et est orchestrée comme prévu par les services de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura et du Parc naturel régional du Haut Jura.



4. AIR DE L'AIN ET DES PAYS DE SAVOIE

La communauté de communes a été régulièrement tenue informée des travaux poursuivis par cet organisme en 2007 dans le cadre de sa mission de surveillance de la qualité de l'air dans la région du Genevois et des Savoie. Cette mission a donné lieu, lors des « pics de pollution » liés aux conditions météorologiques particulières rencontrées, à de nombreux communiqués de prévention et à un suivi précis de la situation.



C - Annexes

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ADE	Agence de développement économique du Pays de Gex / Bassin Bellegardien
ADT	Agence de développement touristique (dissoute au 1er janvier 2006)
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APS	Air de l'Ain et des pays de Savoie
ARC	Association régionale de coopération du Genevois
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
AUS	Atelier d'utilité sociale
CAO	Commission d'appel d'offres
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain
CCBB	Communauté de communes du bassin bellegardien
CCHC	Communauté de communes des Hautes Combes (département du Jura)
CCPG	Communauté de communes du Pays de Gex
CDEC	Commission départementale d'équipement commercial
CDRA	Contrat de développement Rhône-Alpes (région Rhône-Alpes)
CDT	Comité départemental du tourisme
CLET	Commission locale d'étude des transferts de compétences (commission de la CCBB)
CLIC	Centre local d'information et de coordination gérontologique du bassin bellegardien
CNEC	Commission nationale d'équipement commercial
CREN	Conservatoire régional des espaces naturels
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDR	Dotation de développement rural
DGE	Dotation globale d'équipement
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DMS	Déchets ménagers spéciaux
DOB	Débat d'orientation budgétaire
EIJA	Entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain (Oyonnax)
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPFL	Etablissement public foncier local de l'Ain
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
MEEF	Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation du bassin bellegardien
MIFE	Mission d'information sur la formation et l'emploi
MLAJ	Mission locale action jeunes
MOP	Maîtrise d'ouvrage publique
OM	Ordures ménagères
ONF	Office national des forêts
PAE	Parc d'activité économique (Etournelles)
PDIPR	Plan départemental des itinéraires et promenades de randonnées
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR-HJ	Parc naturel régional du Haut-Jura (département du Jura)
POS	Plan d'occupation des sols (remplacé par PLU)
SCOT	Schéma de cohérence territoriale du bassin bellegardien
SEGH	Syndicat d'études du Genevois haut-savoyard
SIEA	Syndicat intercommunal d'électricité du département de l'Ain
SMETD	Syndicat mixte d'études des transports et des déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois
SRU	Loi SRU : loi de solidarité et de renouvellement urbain
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TH	Taxe d'habitation
TP	Taxe professionnelle
TPU	Taxe professionnelle unique
UCOB	Union des commerçants de Bellegarde
ZAE	Zone d'activité économique (Etournelles et Vouvray)



COMPTE ADMINISTRATIF 2007 SYNTHÉTIQUE

